

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal, tenue le 9^e jour du mois d'octobre 2019, à 16:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller	district no. 1
M. Nicholas Tremblay,	conseiller	district no. 2
Mme Nathalie Perron	conseillère	district no. 3
M. Gabriel Brassard	conseiller	district no. 4
Mme Nathalie Girard,	conseillère	district no. 5
Mme Nicole Dufour,	conseillère	district no. 6

Mme Carolle Perron, Directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire.

Les membres du Conseil présents forment quorum.

Aucun citoyen n'était présent à l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le Maire, Monsieur Deny Tremblay préside et souhaite la bienvenue à tous.

À 16H00, le quorum étant constaté, le maire, Monsieur Deny Tremblay, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-10-328

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour, tel que présenté par la directrice générale.

3. Adjudication du contrat de déneigement 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

Résolution 2019-10-329

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-08-278 qui autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à procéder à des appels d'offres sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour le déneigement 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres en vue de la réalisation dudit contrat de déneigement s'est terminé le 26 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée à la Municipalité par la firme Mécanique Blackburn, 315 Rte 172 à St-Ambroise ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise n'est pas tenue d'accepter ni la plus haute ni la plus basse des soumissions :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Perron, conseillère

APPUYÉE PAR Mme Nathalie Girard, conseillère

ET RÉSOLU SUR DIVISION :

QUE suite à l'étude de la seule soumission reçue par Mécanique Blackburn, 315 Rte 172 à Saint-Ambroise concernant l'adjudication du contrat de déneigement pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Soumission Mécanique Blackburn

1 an		2 ans		3 ans	
Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
346 967.13\$ taxé	291 944.18\$ taxé	654 986.02\$ taxé	530 518.79\$ taxé	948 061.89\$ taxé	761 469.19\$ taxé

QUE la Municipalité refuse la soumission de Mécanique Blackburn et autorise le département des Travaux publics de la Municipalité à faire le déneigement hiver 2019-2020 à l'interne.

4. Adjudication du contrat de prise de débit bornes-fontaines (2 soumissions) : Test-Air & Sans-Bornes (12 382.81 \$ taxes incluses) Groupe PGS 2009 (20 160 \$ taxes en sus)

Résolution 2019-10-330

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-07, article 08 sur la Politique de gestion contractuelle autorise la Municipalité à passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000\$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ambroise a reçu deux (2) soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Lavoie, conseiller

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Perron, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

SOUMISSION POUR L'INSPECTION DE 135 BORNES (INSPECTION DE LA PRESSION RÉSIDUELLE)	
Groupe PGS 2019	20 160.00\$ taxes en sus
Test-air & Sans-Bornes	10 770.00\$ taxes en sus

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre la plus avantageuse pour le contrat de prise de débit bornes fontaines à l'entreprise *Test-Air & Sans-Bornes 9271-9962 Québec inc. du 5865, boul. Talbot, Laterrière, QC, G7N 1V9*, le tout en conformité avec la soumission déposée le 10 septembre dernier au montant de 12 382.81 \$ taxes incluses.

Achat d'un serveur et d'ordinateurs payable par le Fonds de roulement

L'achat d'un serveur avec sauvegarde et d'ordinateurs est reporté à une prochaine séance.

5. MRC du Fjord-du-Saguenay : Délégation d'un membre du Conseil à siéger sur le Comité de la Politique Mada

Résolution 2019-10-331

Il est proposé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Appuyée par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue M. Gabriel Brassard, conseiller du district no. 4 à siéger sur le Comité de la Politique Mada de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune demande.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Madame Nicole Dufour propose de lever la présente séance à 18h00.

Carolle Perron
Directrice générale

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale